

**PORTANT MODIFICATION DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DES FORMATIONS PORTÉES PAR L'IUT DE CLERMONT-FERRAND**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-09-24-03 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2019 - 2020 ;

Vu la délibération à distance n°2020-04-06-06 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur le Plan de continuité pédagogique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19) ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

ARRETE

Article 1

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2019 – 2020 modifiées, telles que jointes en annexe, pour les formations suivantes, portées par l'IUT de Clermont-Ferrand :

- DUT Génie biologique - Aubière
- DUT Génie biologique - Aurillac
- DUT Mesures physiques - Aubière
- DUT Informatique - Aubière
- DUT Réseaux et télécommunications - Aubière
- DUT Chimie – Le Puy-en-Velay
- DUT Informatique – Le Puy-en-Velay
- DUT Gestion des entreprises et des administrations - Aurillac
- DUT Gestion des entreprises et des administrations - Aubière
- DUT Statistique et informatique décisionnelle - Le Puy-en-Velay
- LICENCE PROFESSIONNELLE Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation - Aurillac
- LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels - Le Puy-en-Velay
- LICENCE PROFESSIONNELLE Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement - Le Puy-en-Velay
- LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers de l'informatique : conduite de projets - Le Puy-en-Velay
- LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie - Aubière

Article 2 :

L'Arrêté UCA-2020-192 est abrogé.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/04/2020

Le Président
Mathias BERNARD

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Mathias Bernard'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the letters 'UCA' in a stylized font, with 'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE' written around the perimeter.

- Transmis au contrôle de légalité le 29/04/2020

- Publié le 29/04/2020

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**

Année universitaire 2019 - 2020

Modifiées suite au Covid19

**DUT Génie Biologique - options Analyses
Biologiques et Biochimiques (ABB)
(Clermont-Fd)**

Maquettes de la formation : Programme Pédagogique National

DUT Génie BIOLOGIQUE, Option Analyses Biologiques et Biochimiques (ABB) Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et des compétences									
			Evaluation initiale				RSE			2ème chance		
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4.1 B : Sci. Tech. Pharmaceut. Médicales <u>M 4.1.1</u> : Biochimie –Biol. moléculaire (Cours) <u>M 4.1.1</u> : Biochimie –Biol. moléculaire (TP) <u>M 4.1.2</u> : Hématologie - Immunologie (Cours) <u>M 4.1.2</u> : Hématologie - Immunologie (TP) <u>M 4.1.3</u> : Mycologie – Anatomopath. (Cours) <u>M 4.1.3</u> : Mycologie – Anatomopath. (TP) <u>M 4.1.4</u> : Microbiologie (Cours) <u>M 4.1.4</u> : Microbiologie (TP) <u>M 4.1.5</u> : Pharmacologie - Toxicologie (Cours) <u>M 4.1.5</u> : Pharmacologie - Toxicologie (TP) <u>M 4.1.6</u> : Tech. Bioch. Immuno. (Cours) <u>M 4.1.6</u> : Tech. Bioch. Immuno. (TP)	10	1.5 1 1 1 0.5 1 0.5 1 0.5 1 0.5 0.5	EC			E/O/TP						
UE 4.2 B : Com. de formation pour l'entreprise <u>M 4.2.1</u> : Qualité – Hygiène & Sécurité (Cours) <u>M 4.2.2</u> : Anglais (Cours) <u>M 4.2.2</u> : Anglais (TP) <u>M 4.2.3</u> : Expression - Communication (Cours) <u>M 4.2.3</u> : Expression - Communication (TP) <u>M 4.2.4</u> : Projet tutoré	8	1 1 1 1 3	EC			E/O/TP						
UE 4.3 B : Stage <u>M 4.3.1</u> : Stage	12	12 **	**			E/O/M/S						

** Neutralisation Cause COVID

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : les RSE sont mis en place au fur et à mesure des demandes et adaptés à chaque cas.

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**DUT Génie Biologique - options
Agronomie, Bio-Informatique, Génie de
l'Environnement (Aurillac)**

Maquettes de la formation : Programme Pédagogique National
Intitulé de la formation (DUT Génie Biologique option Agronomie - 15)

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences							
			Evaluation initiale				RSE			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 11 : Bases scientifiques et technologiques <u>M1101</u> : Outils mathématiques <u>M1102</u> : Bases de physique <u>M1103</u> : Outils informatiques <u>M1104</u> : Enseignement différencié d'adaptation	8	2 2 2 2	EC		2 2 2 2					
UE 12 : Sciences chimique et biochimique <u>M1201</u> : Bases de chimie générale et organique <u>M1202</u> : Biochimie <u>M1203</u> : Chimie et biochimie : techniques analytiques	8	3 3 2	EC		2 2 2					
UE 13 : Sciences du vivant <u>M1301</u> : Biologie et physiologie générales <u>M1302</u> : Biologie et physiologie cellulaires <u>M1303</u> : Bases de microbiologie et d'immunologie	8	3 3 2	EC		2 2 2					
UE 14 : Communication et conduite de projet <u>M1401</u> : Langue vivante 1 - Anglais <u>M1402</u> : Expression Communication <u>M1403</u> : Projet Personnel et Professionnel (PPP) <u>M1404</u> : Projet tutoré (70h travail personnel)	6	2 2 1 1	EC		2 2 2 2	S				
TOTAL	30	30								

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences							
			Evaluation initiale				RSE			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 21 : Sciences physique, chimique et biochimique <u>M2101</u> : Chimie générale et organique <u>M2102</u> : Physique appliquée <u>M2103</u> : Biochimie et Biologie moléculaire	7	2.5 2 2.5	EC		2 /UE 2 2 2					
UE 22 : Sciences biologiques <u>M2201</u> : Microbiologie et immunologie <u>M2202</u> : Biologie et physiologie appliquées <u>M2203</u> : Enseignement d'adaptation au milieu professionnel	7	3 2 2	EC		2 /UE 2 2 2					
UE 23 : Enseignements spécifiques à l'option agronomie <u>M23A01</u> : Approche globale d'un agrosystème <u>M23A02</u> : Aménagement des territoires <u>M23A03</u> : Anatomie – biologie appliquée à l'agronomie <u>M23A04</u> : Pratique professionnelle	8	2 2 2 2	EC		2 /UE 2 2 2					
UE 24 : Enseignements transversaux <u>M2401</u> : Outils statistiques <u>M2402</u> : Langue vivante 1 - Anglais <u>M2403</u> Expression Communication <u>M2404</u> : Projet Personnel et Professionnel (PPP) <u>M2405</u> : Projet tutoré (80h travail personnel)	8	1 2 2 1 2	EC		2 /UE 2 2 2 2					M+S
TOTAL	30	30								

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences							
			Evaluation initiale				RSE			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 31A : Agro-écologie <u>M31A01</u> : Ecosystèmes naturels et transformés <u>M31A02</u> : Génétique appliquée à l'agronomie <u>M31A03</u> : Système sol-plante-climat	9	3 3 3	EC		2 2 2					
UE 32A : Sciences et techniques en agriculture <u>M32A01</u> : Anatomie-Physiologie animale <u>M32A02</u> : Physiologie végétale <u>M32A03 C*</u> : Biotechnologies–outils de bioinformatique	8	2.5 2.5 3	EC		2 2 2					
UE 33A : Formation générale pour l'entreprise <u>M33A01C*</u> : Qualité-Sécurité-Santé, Développement durable, Hygiène alimentaire <u>M33A02 C*</u> : Analyse de données <u>M33A03 C*</u> : Economie agricole, Gestion, Comptabilité	7	2.5 2 2.5	EC		2 2 2					
UE 34A : Outils de communication – Projets <u>M34A01</u> : Langue vivante 1 – Anglais <u>M34A02</u> : Expression Communication <u>M34A03</u> : Projet Personnel et Professionnel (PPP) <u>M34A04</u> : Projet tutoré (80h travail personnel)	6	2 1 1 2	EC		2 2 2 2	S				
TOTAL	30	30								

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences								
			Evaluation initiale				RSE				
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 41A : Génie Agronomique <u>M41A01</u> : DE l'organisme à l'agrosystème <u>M41A02</u> : Gestion intégrée des agrosystèmes – Aménagement <u>M41A03</u> : Agriculture durable/biologique <u>M41A04 C*</u> : Agronomie Productions agricoles spécifiques <u>M41A05</u> : Production animale <u>M41A06</u> : Production végétale	10	1 2 2 1 2 2	EC		2 2 2 2 2 2						
UE 42A : Compléments de formation pour l'entreprise <u>M42A01C*</u> : Législation – Gestion –Commerce <u>M42A02</u> : Langue vivante 1 – Anglais <u>M42A03</u> : Expression Communication <u>M42A04</u> : Projet tutoré (70h travail personnel)	8	1 2 2 3	EC		2 2 2 2	M+S					
UE 43A : Stage <u>M43A01</u> : Stage (stage de fin d'études de 10 semaines minimum)	12	12 **	**			M+S					
TOTAL	30	30									

** neutralisation cause Covid

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Intitulé de la formation (DUT Génie Biologique option Génie de l'environnement - 15)

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences								
			Evaluation initiale					RSE			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 11 : Bases scientifiques et technologiques <u>M1101</u> : Outils mathématiques <u>M1102</u> : Bases de physique <u>M1103</u> : Outils informatiques <u>M1104</u> : Enseignement différencié d'adaptation	8	2 2 2 2	EC		2 2 2 2						
UE 12 : Sciences chimique et biochimique <u>M1201</u> : Bases de chimie générale et organique <u>M1202</u> : Biochimie <u>M1203</u> : Chimie et biochimie : techniques analytiques	8	3 3 2	EC		2 2 2						
UE 13 : Sciences du vivant <u>M1301</u> : Biologie et physiologie générales <u>M1302</u> : Biologie et physiologie cellulaire <u>M1303</u> : Bases de microbiologie et d'immunologie	8	3 3 2	EC		2 2 2						
UE 14 : Communication et conduite de projet <u>M1401</u> : Langue vivante 1 - Anglais <u>M1402</u> : Expression Communication <u>M1403</u> : Projet Personnel et Professionnel (PPP) <u>M1404</u> : Projet tutoré (70h travail personnel)	6	2 2 1 1	EC		2 2 2 2	S					
TOTAL	30	30									

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences								
			Evaluation initiale				RSE				
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 21 : Sciences physique, chimique et biochimique <u>M2101</u> : Chimie générale et organique <u>M2102</u> : Physique appliquée <u>M2103</u> : Biochimie et Biologie moléculaire	7	2.5 2 2.5	EC		2 /UE 2 2 2						
UE 22 : Sciences biologiques <u>M2201</u> : Microbiologie et immunologie <u>M2202</u> : Biologie et physiologie appliquées <u>M2203</u> : Enseignement d'adaptation au milieu professionnel	7	3 2 2	EC		2 /UE 2 2 2						
UE 23 : Enseignements spécifiques à l'option Génie de l'environnement <u>M23E01</u> : Approfondissement en systématique <u>M23E02</u> : Mécanique des fluides et électrotechnique <u>M23E03</u> : Sciences de la terre <u>M23E04</u> : Pratique professionnelle	8	2 2 2 2	EC		2 /UE 2 2 2 2						
UE 24 : Enseignements transversaux <u>M2401</u> : Outils statistiques <u>M2402</u> : Langue vivante 1 - Anglais <u>M2403</u> Expression Communication <u>M2404</u> : Projet Personnel et Professionnel (PPP) <u>M2405</u> : Projet tutoré (70h travail personnel)	8	1 2 2 1 2	EC		2 /UE 2 2 2 2	M+S					
TOTAL	30	30									

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences							
			Evaluation initiale				RSE			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 31E : Origine Nature Détection des pollutions <u>M31E01</u> : Microbiologie de l'environnement <u>M31E02</u> : Chimie de l'environnement <u>M31E03</u> : Bruit et rayonnements	9	3 4 2	EC		2 2 2					
UE 32E : Etude et traitement des pollutions <u>M32E01</u> : Gestion des déchets <u>M32E02</u> : Bases du traitement des eaux <u>M32E03 C*</u> : Compléments de formation technologique pour l'analyse des milieux	7	3 2 2	EC		2 2 2					
UE 33E : Ecologie, Ecosystèmes-Formation générale pour l'entreprise <u>M33E01</u> : Ecologie et surveillance des milieux naturels <u>M33E02 C*</u> : Analyse de données-Informatique appliquée <u>M33E03 C*</u> : Développement durable <u>M33E04C*</u> : Qualité-Sécurité-Santé	8	3 2 2 1	EC		2 2 2 2					
UE 34E : Outils de communication – Projets <u>M34E01</u> : Langue vivante 1 - Anglais <u>M34E02</u> : Expression Communication <u>M34E03</u> : Projet Personnel et Professionnel (PPP) <u>M34E04</u> : Projet tutoré (80h travail personnel)	6	2 1 1 2	EC		2 2 2 2		S			
TOTAL	30	30								

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences							
			Evaluation initiale				RSE			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 41E : Traitement des pollutions et gestion de l'environnement <u>M41E01</u> : Gestion de l'environnement <u>M41E02</u> : Bases de l'éco toxicologie et risques <u>M41E03</u> : Complément de formation en gestion de l'environnement <u>M41E04</u> : Traitement des déchets et traitement de l'air <u>M41E05</u> : Traitement des eaux et assainissement <u>M41E06 C*</u> : Bases de l'électrotechnique et automatisme	10	2 2 1.5 1 2.5 1	EC		2 2 2 2 2					
UE 42E : Compléments de formation pour l'entreprise <u>M42E01C*</u> : Approfondissement en technologie <u>M42E02</u> : Langue vivante 1 - Anglais <u>M42E03</u> : Expression Communication <u>M42E04</u> : Projet tutoré (70h travail personnel)	8	1 2 2 3	EC		2 2 2 2	M+S				
UE 43E : Stage <u>M43E01</u> : Stage (stage de fin d'études de 10 semaines minimum)	12	12 **	**			M+S				
TOTAL	30	30								

** neutralisation cause Covid

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Intitulé de la formation (DUT Génie Biologique option Bio-informatique - 15)

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences							
			Evaluation initiale				RSE			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 11 : Bases scientifiques et technologiques <u>M1101</u> : Outils mathématiques <u>M1102</u> : Bases de physique <u>M1103</u> : Outils informatiques <u>M1104</u> : Enseignement différencié d'adaptation	8	2 2 2 2	EC		2 2 2 2					
UE 12 : Sciences chimique et biochimique <u>M1201</u> : Bases de chimie générale et organique <u>M1202</u> : Biochimie <u>M1203</u> : Chimie et biochimie : techniques analytiques	8	3 3 2	EC		2 2 2					
UE 13 : Sciences du vivant <u>M1301</u> : Biologie et physiologie générales <u>M1302</u> : Biologie et physiologie cellulaire <u>M1303</u> : Bases de microbiologie et d'immunologie	8	3 3 2	EC		2 2 2					
UE 14 : Communication et conduite de projet <u>M1401</u> : Langue vivante 1 - Anglais <u>M1402</u> : Expression Communication <u>M1403</u> : Projet Personnel et Professionnel (PPP) <u>M1404</u> : Projet tutoré (70h travail personnel)	6	2 2 1 1	EC		2 2 2 2					S
TOTAL	30	30								

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences							
			Evaluation initiale				RSE			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 21 : Sciences physique, chimique et biochimique <u>M2101</u> : Chimie générale et organique <u>M2102</u> : Physique appliquée <u>M2103</u> : Biochimie et Biologie moléculaire	7	2.5 2 2.5	EC		2 /UE 2 2 2					
UE 22 : Sciences biologiques <u>M2201</u> : Microbiologie et immunologie <u>M2202</u> : Biologie et physiologie appliquées <u>M2203</u> : Enseignement d'adaptation au milieu professionnel	7	3 2 2	EC		2 /UE 2 2 2					
UE 23 : Enseignements spécifiques à l'option bio-informatique <u>M23BI01</u> : Introduction à la programmation <u>M23BI02</u> : Algorithmique <u>M23BI03</u> : Traitements des données <u>M23BI04</u> : Introduction à la bio-informatique	8	2 2 2 2	EC		2 /UE 2 2 2 2					
UE 24 : Enseignements transversaux <u>M2401</u> : Outils statistiques <u>M2402</u> : Langue vivante 1 - Anglais <u>M2403</u> Expression Communication <u>M2404</u> : Projet Personnel et Professionnel (PPP) <u>M2405</u> : Projet tutoré (80h travail personnel)	8	1 2 2 1 2	EC		2 /UE 2 2 2 2					M+S
TOTAL	30	30								

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences							
			Evaluation initiale				RSE			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 31BI : Informatique <u>M31BI01</u> : Systèmes d'exploitation et architecture réseaux <u>M31BI02</u> : Algorithmie pour la bio-informatique <u>M31BI03</u> : Programmation orientée objet	9	3 3 3	EC		2 2 2					
UE 32BI : Biologie cellulaire et moléculaire <u>M32BI01</u> : Physiologie et modélisation moléculaire <u>M32BI02</u> : Biologie moléculaire <u>M32BI03 C*</u> : Génomique	9	3 3 3	EC		2 2 2					
UE 33BI : Formation générale pour l'entreprise <u>M33BI01 C*</u> : Economie d'entreprise <u>M33BI02 C*</u> : Analyse de données <u>M33BI03 C*</u> : Gestion de projet	6	1.5 2.5 2	EC		2 2 2					
UE 34BI : Outils de communication – Projets <u>M34BI01</u> : Langue vivante 1 - Anglais <u>M34BI02</u> : Expression Communication <u>M34BI03</u> : Projet Personnel et Professionnel (PPP) <u>M34BI04</u> : Projet tutoré (80h travail personnel)	6	2 1 1 2	EC		2 2 2 2		TP / S			
TOTAL	30	30								

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences										
			Evaluation initiale				RSE						
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
UE 41BI : Bio-informatique <u>M41BI01</u> : Bases de données-Développement Web <u>M41BI02 C*</u> : Bibliothèques de programmation dédiées à la bio-informatique <u>M41BI03 C*</u> : Statistiques <u>M41BI04 C*</u> : Méta génomique <u>M41BI05</u> : Post-génomique <u>M41BI06 C*</u> : Phylogénie évolutive	10	2 2 1.5 2 1.5 1	EC		2 2 2 2 2 2								
UE 42BI : Compléments de formation pour l'entreprise <u>M42BI01C*</u> : Qualité-Hygiène-Sécurité-Développement durable-Brevetabilité-Bioéthique <u>M42BI02</u> : Langue vivante 1 - Anglais <u>M42BI03</u> : Expression Communication <u>M42BI04</u> : Projet tutoré (80h travail personnel)	8	1 2 2 3	EC		2 2 2 2							M+S	
UE 43BI : Stage <u>M43BI01</u> : Stage (stage de fin d'études de 10 semaines minimum)	12	12 **	**										M+S
TOTAL	30	30											

** neutralisation cause Covid

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif



IUT DE CLERMONT-FD

Aurillac - Le Puy-en-Velay - Clermont-Ferrand

Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**

Année universitaire 2019 – 2020

Modifiées suite au Covid19

DUT Mesures Physiques (Clermont-Fd)

Maquettes de la formation : Programme Pédagogique National

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences												
			Evaluation initiale				RSE			2ème chance					
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 4-1 : Approfondissement des compétences professionnelles et technologiques <u>M4101</u> : Anglais technique et projet personnel <u>M4102</u> : Communication dans les organisations <u>M4103</u> : Projet tutoré <u>M4104</u> : Electrochimie SPECIALISATION UE1 TI : <u>M4103CT</u> : Propagation SPECIALISATION UE1 PC <u>M4105CM</u> : Matériaux organiques	9	1,0 1,0 3,0 2,5 1,5 1,5	EC												
UE 4-2 : Module de spécialisation <u>M4201</u> : Chaîne de mesure SPECIALISATION UE2 TI : <u>M3204C</u> : Mécanique vibratoire <u>M4202CT</u> : Mesures acoustiques <u>M4204CT</u> : Métrologie avancée <u>M4205CT</u> : Microcontrôleurs SPECIALISATION UE2 PC <u>M4202CM</u> : Caractérisation des matériaux <u>M4203CM</u> : Méthodes chromatographiques <u>M4204CM</u> : Microscopie <u>M4205CM</u> : Nanomatériaux	9	3,0 1,5 1,5 1,5 1,5 1,5 1,5 1,5	EC												
UE 4-3 : Activité professionnelle <u>M4301</u> : Stage	12	**	**				M/S								

**** Neutralisation cause Covid**

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**

Année universitaire 2019 – 2020

Modifiées suite au Covid19

DUT Informatique (Clermont-Fd)

Maquettes de la formation : Programme Pédagogique National

DUT INFORMATIQUE

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2ème chance			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
U E 1 : Bases de l'informatique <u>EC 1</u> : Introduction aux systèmes informatiques <u>EC 2</u> : Introduction à l'algorithmique et à la programmation <u>EC 3</u> : Structures de données et algorithmes fondamentaux <u>EC4</u> : Introduction aux bases de données <u>EC 5</u> : Conception de documents et d'interfaces numériques <u>EC 6</u> : Projet tutoré – Découverte	17	3.5 3.5 2.5 3.5 2.5 1.5	EC ET-EC		2 minimum	E/O/T P/S S/M							
UE 2 : Bases de culture scientifique, sociale et humaine <u>EC 1</u> : Mathématiques discrètes <u>EC 2</u> : Algèbre linéaire <u>EC 3</u> : Environnement économique <u>EC 4</u> : Fonctionnement des organisations <u>EC5</u> : Expression-Communication - <u>EC 6</u> : Anglais et Informatique <u>EC 7</u> : PPP - Connaître le monde professionnel	13	2.5 2 1.5 2.5 2 1.5 1	EC		2 min.	E/O/T P/S							

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : Les modules de volume <=30 peuvent être évalués avec une seule note (DS ou projet)

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2ème chance			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
<p>UE 1 : Approfondissement en informatique</p> <p><u>EC 1</u> : Principes des systèmes d'exploitation <u>EC 2</u> : Services réseaux <u>EC 3</u> : Algorithmique avancée <u>EC 4</u> : Programmation web coté serveur <u>EC 5</u> : Conception et programmation objet avancées <u>EC 6</u> : Bases de données avancées</p>	12	2.5 1.5 1.5 2.5 2.5 1.5	EC		2 min.	E /O/T P/S							
<p>UE 2 : culture scientifique, sociale et humaine avancées</p> <p><u>EC 1</u> : Probabilités et statistiques <u>EC 2</u> : Modélisations mathématiques <u>EC 3</u> : Droit des technologies de l'information et de la communication (TIC) <u>EC 4</u> : Gestion des systèmes d'information <u>EC 5</u> : Expression-Communication - Communication professionnelle <u>EC 6</u> : Collaborer en anglais</p>	12	2.5 1.5 1.5 2.5 1.5 2.5	EC		2 min.	E/O/T P/S							
<p>UE 3 : Méthodologie et projets</p> <p><u>EC 1</u> : Méthodologie de la production d'applications <u>EC 2</u> : Projet tutoré – Mise en situation professionnelle <u>EC 3</u> : PPP</p>	6	3 2 1	EC ET-EC EC		2 min.	E/O/T P/S S/M E/O/T P/S							

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : Les modules de volume <=30 heures peuvent être évalués avec une seule note (DS ou projet)

Semestre 4 (parcours IPI) :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2ème chance			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : compléments d'informatique <u>EC 1</u> : Administration système et réseau <u>EC 2</u> : Programmation répartie <u>EC 3</u> : programmation web client riche <u>EC 4</u> : Conception et développement d'applications mobiles <u>EC 5</u> : Compléments d'informatique IPI <u>EC 6</u> : Projet tutoré – Description et planification de projet	10	1.5 1.5 1.5 1.5 1.5 2.5	EC ET-EC		2 min.	E/O/TP /S/M S/M							
UE 2 : compléments de culture scientifique, sociale et humaine <u>EC 1</u> : Atelier de création d'entreprise <u>EC 2</u> : recherche opérationnelle - aide à la décision <u>EC 3</u> : Expression- communication <u>EC 4</u> : Anglais	8	2 2 2 2	EC		2 min.	E/O/TP							
UE 3 : mise en situation professionnelle <u>EC 1</u> : stage professionnel	12	12				M/S							

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : Les modules de volume <=30 heures peuvent être évalués avec une seule note (DS ou projet)

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**DUT Réseaux et Télécommunications
(Clermont-Fd)**

Intitulé de la formation (mention : DUT R&T)

Intitulé de la formation (mention : DUT R&T – Parcours IPI)

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement d'examens			2ème chance			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE1: Immersion en milieu professionnel EC 1 : Projet tutoré EC 2 : Stage	16	4 12 **	EC **											
UE2: Perfectionnement scientifique et professionnel EC 1 : Anglais : L'insertion professionnelle EC 2 : Communiquer pour mettre en valeur ses compétences EC 3 : PPP : Monde de l'entreprise. EC 4 : Connaissances de l'entreprise EC 5 : Téléphonie sur IP EC 6 : Programmation Avancée EC 7 : Fonction des systèmes de transmission EC 8 : Infrastructure de réseaux et de télécommunications EC 9 : Application informatique dédiées aux réseaux et télécommunications EC 10 : Administration et supervision avancées	14	1 1 1 2 1,5 1,5 1,5 1,5 1,5 1,5	EC						1 1 1 1 1 1 1 1	cf. rem.	cf. rem.			

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

** : Neutralisation pour cause de Covid-19

* La nature (E ou O et/ou TP) et la durée de chaque épreuve dans le cadre du RSE sont laissées à l'appréciation de l'enseignant responsable de l'EC.

Cette durée ne pourra néanmoins pas excéder 3h et sera d'un minimum d'1h.

Intitulé de la formation (mention : DUT R&T – Parcours PEL)

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences												
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement d'examens			2ème chance				
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE1: Immersion en milieu professionnel <u>EC 1</u> : Projet tutoré <u>EC 2</u> : Stage	16	4 12 **	EC **												
UE2: Perfectionnement scientifique et professionnel <u>EC 1</u> : Anglais : L'insertion professionnelle <u>EC 2</u> : Communiquer pour mettre en valeur ses compétences <u>EC 3</u> : PPP : Monde de l'entreprise. <u>EC 4</u> : Connaissances de l'entreprise <u>EC 5</u> : Téléphonie sur IP <u>EC 6</u> : Programmation Avancée <u>EC 7</u> : Fonction des systèmes de transmission <u>EC 8</u> : Infrastructure de réseaux et de télécommunications <u>EC 9</u> : Algèbre linéaire <u>EC 10</u> : Traitement numérique du signal	14	1 1 1 2 1,5 1,5 1,5 1,5 1,5 1,5	EC						1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	cf. rem.	cf. rem.				

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

** : Neutralisation pour cause de Covid-19

* Pour l'UE1, EC2 (stage) est évaluée sur le travail fait en entreprise via la fiche d'évaluation remplie par l'entreprise, lors de la visite et/ou contact téléphonique réalisés par le tuteur IUT ainsi que sur le rapport de stage rendu et la soutenance effectuée par l'étudiant.

* La nature (E ou O et/ou TP) et la durée de chaque épreuve dans le cadre du RSE sont laissées à l'appréciation de l'enseignant responsable de l'EC. Cette durée ne pourra néanmoins pas excéder 3h et sera d'un minimum d'1h.

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

DUT Chimie (Le Puy-en-Velay)

Intitulé de la formation (chimie option matériaux)

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE21 : Chimie et technologie approfondissement	17				2 / UE							
Thermodynamique ch. et cinétique ch.		3	EC CC	25 75	1 1	E E						
TP ch. générale : techniques de base 2		1,5	EC CC	25 75	1 1	Q TP						
Chimie inorganique descriptive		1,5	EC CC	50 50	2 1	E+Q E						
TP chimie inorganique descriptive		1	EC CC	25 75	1 2	M TP						
Ch. organique : fonctions 1ère partie		2,5	EC CC	25 75	1 1	Q E						
TP ch. Organique : initiation à la synthèse		1,5	EC CC	50	2	TP						
Génie chimique : transferts thermiques		2	EC CC	50	2	E						
TP génie chimique : transferts thermiques		1	EC CC	25 75	1 2	M TP						
Ch. analytique : méthodes séparatives et spectroscopiques		3	EC CC	50	2	E						

UE22 : Formation générale et scientifique approfondissement	13				2 / UE								
Expression-communication : Communication, information et argumentation		2	EC CC	50 50	2	E							
Langue vivante : Anglais 2		2	EC -CC CC	50 50	2 2	O E							
PT2 : Description et Planification de projet (+75 heures de travail personnel)		2	EC -CC	50 50	1 1	O TP ou E							
PPP2 : formalisation du projet : mieux se connaître et préparer son stage		1	EC -CC	50	2	E							
Optique		2	EC -CC	50	2	E							
TP optique		1	EC -CC	25 75	1 1	M TP							
Analyse : calcul intégral et équations différentielles		2	EC -CC	50	2	E E							
Perfectionnement à la bureautique et programmation		1	EC -CC	50	2	TP							

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Intitulé de la formation (chimie option matériaux)

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE41M : Chimie et technologie expertise	8				2 / UE									
41M01 Corrosion		1,5	EC CC	50	2	E								
41M02 Matériaux inorganiques		1,5	EC CC	50	2	E								
41M03 Matériaux organiques		1,5	EC CC	33 66	1 1	E E								
41M04C Sciences des matériaux 2		1,5	EC CC	33	3	E								
41M05 TP matériaux inorganiques (métallurgie)		1	EC CC	25 75	1 1	M TP								
41M06C TP sciences des matériaux 2		1	EC CC	33 66	1 1	E TP								
UE41M : Chimie et technologie expertise	10				2 / UE									
4201 Expression-communication : Communication dans les organisations		1	EC CC	50 50	1 1	E Θ								
4202 Langue vivante : Anglais		2	EC CC	50 50	2 2	Θ E								

4203 PT4 : Mise en situation professionnelle (+75 heures de travail personnel)		3	EC CC	100	1	Θ							
4204C Chimiométrie - qualité - secourisme		1	EC CC	50 50	1 1	E TP							
42M01C Electronique		1	EC CC	50	2	E							
42M02C TP électronique		1	EC CC	25 75	1 1	M TP							
42M03C Matériaux innovant		1	EC CC	20	5	E							
UE43 : Stage 4301 Stage professionnel (10 semaines minimum)	12	12 **	EC	**	**								

**neutralisation Cause Covid-19

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**DUT Informatique,
Orientation Informatique Graphique
(Le Puy-en-Velay)**

Maquettes de la formation : Programme Pédagogique National

DUT Informatique

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences											
			Evaluation initiale					RSE			2ème chance			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE21 : Approfondissements en informatique	16													
Architecture et programmation des mécanismes de		1,5	EC	2 / UE										
Architecture des réseaux		1,5	EC											
Bases de la programmation orientée objets		3,5	EC											
Bases de la conception orientée objet		2,5	EC											
Introduction aux interfaces homme-machine (IHM)		2,5	EC											
Programmation et administration des bases de donn	2,5													
UE22 : Connaissances et compétences générales	14													
Graphes et langages		2,5	EC	2 / UE										
Analyse et méthodes numériques		2	EC											
Environnement comptable, financier, juridique et so		2,5	EC											
Gestion de projet informatique		1,5	EC											
Expression-Communication - Communication, inform		2	EC											
Communiquer en anglais		2,5	EC											
PPP - Identifier ses compétences	1													

<u>Tronc Commun</u>										
Projet tutoré – Compléments		2.5	EC							
UE42 : Compléments de culture scientifique, sociale et humaine (2 parcours <u>au choix</u>) <u>Parcours 1 : Programmation 3D</u>										
Mathématiques des modélisations surfaciques		2	EC							
Programmation massivement parallèle en imagerie		2	EC							
<u>Parcours 2 : Maker & Synthèse d'images</u>	8									
Programmation web responsive - client riche sur mo		2	EC							
Création d'un portfolio		2	EC							
<u>Tronc commun</u>										
Expression-communication – Communiquer dans le		2	EC							
Travailler en anglais		2	EC							
UE43 : Mise en situation professionnelle : stage de 10 semaines minimum	12	12 **	EC**							

** Neutralisation pour cause de Covid-19

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Chaque étudiant se positionne sur l'un des 2 parcours proposés :

- Programmation 3D (orienté Poursuite d'étude longue PE)
- Maker & Synthèse d'images (orienté Poursuite d'étude courte LP)



IUT DE CLERMONT-FD

Aurillac - Le Puy-en-Velay - Clermont-Ferrand

Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**

Année universitaire 2019 – 2020

Modifiées suite au Covid19

**DUT Gestion des Entreprises
et des administrations – options Gestion
Comptable et Financière, Gestion et
Management des Organisations, Gestion
des Ressources Humaines (Aurillac)**

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Intitulé de la formation : DUT Gestion des Entreprises et des Administrations – Gestion et Management des Organisations

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences											
			Evaluation initiale				RSE			2ème chance				
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4.1 : Environnement et outils		14												
<u>M4101</u> : Expression-Communication professionnelle		1												
<u>M4102</u> : LV1 approfondissement professionnel		1,5												
<u>M4103</u> : LV2		1												
<u>M4104</u> : Economie		1												
<u>M4105</u> : Projet professionnel personnalisé		0,5												
<u>M4106</u> : Système d'information de gestion		1												
<u>M4107</u> : Contrôle de gestion et gestion prévisionnelle		1												
<u>M4108C</u> : Droit administratif	14	1	EC		2 par EC	E/O/TP /A						NC		
<u>M4109C</u> : Applications professionnelles statistiques		1												
<u>M4110C</u> : Etudes de cas pratiques ou prépa test de langues		1												
<u>M41M11C</u> : Gestion appliquée à un secteur d'activité		1												
<u>M41M12C</u> : Droit de la concurrence		1												
<u>M41M13C</u> : Tableau de bord de gestion ou logistique		1												
<u>M41M14C</u> : Gestion des achats et des ventes		1												
UE 4.2 : Mise en situation professionnelle		16												
<u>M4201</u> : Projet tutoré	16	4	EC		1	M/S						NC		
<u>M4202</u> : Stage professionnel		12 **												

** Neutralisation cause Covid

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Intitulé de la formation : DUT Gestion des Entreprises et des Administrations – option Gestion des Ressources Humaines

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2ème chance			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4.1 : Environnement et outils <u>M4101</u> : Expression-Communication professionnelle <u>M4102</u> : LV1 approfondissement professionnel <u>M4103</u> : LV2 <u>M4104</u> : Economie <u>M4105</u> : Projet professionnel personnalisé <u>M4106</u> : Système d'information de gestion <u>M4107</u> : Contrôle de gestion et gestion prévisionnelle <u>M4108C</u> : Droit administratif <u>M4109C</u> : Applications professionnelles statistiques <u>M4110C</u> : Etudes de cas pratiques ou prépa test de langues <u>M41H11C</u> : Tableaux de bord sociaux <u>M41H12C</u> : Pratique des relations sociales dans l'entreprise <u>M41H13C</u> : Gestion de la paie <u>M41H14C</u> : Gestion du recrutement et de la formation	14	14	EC		2 par EC	E/O/TP /A					NC		
UE 4.2 : Mise en situation professionnelle <u>M4201</u> : Projet tutoré <u>M4202</u> : Stage professionnel	16	16	EC		1	M/S					NC		

**** Neutralisation cause Covid**

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

DUT

**Gestion des Entreprises
et des Administrations - options Gestion
Comptable et Financière, Gestion et
Management des Organisations
(Clermont-Fd)**

DUT Gestion des Entreprises et Administrations – Option Gestion Comptable et Financière

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences											
			Evaluation initiale					RSE			2ème chance			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4.1 : Environnement et outils <u>M4101</u> : Expression-Communication professionnelle <u>M4102</u> : LV1 Anglais <u>M4103</u> : LV2 <u>M4104</u> : Economie <u>M4105</u> : Projet professionnel personnalisé <u>M4106</u> : Système d'information de gestion/ERP <u>M4107</u> : Contrôle de gestion et gestion prévisionnelle <u>M4108C</u> : Droit administratif <u>M4109C</u> : Applications professionnelles statistiques <u>M4110C</u> : Etudes de cas pratiques ou Prépa tests langues <u>M41F11</u> : Gestion de la trésorerie et diagnostic financier <u>M41F12C</u> : Spécificités fiscales et comptables des sociétés ou Comptabilité des Sociétés <u>M41F13C</u> : Tableau de bord de gestion <u>M41F14C</u> : Logiciel de gestion de la paie	14	14	EC		2 par EC	E/O/TP /A						NC		
UE 4.2 : Mise en situation professionnelle <u>M4201</u> : Projet tutoré <u>M4202</u> : Stage professionnel	16	16 4 12**	EC **		1	M/S						NC		

** Neutralisation cause Covid

EC : évaluation continue; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations – Option Gestion et Management des Organisations

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences												
			Evaluation initiale					RSE			2ème chance				
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 4.1 : Environnement et outils <u>M4101</u> : Expression-Communication professionnelle <u>M4102</u> : LV1 approfondissement professionnel <u>M4103</u> : LV2 <u>M4104</u> : Economie <u>M4105</u> : Projet professionnel personnalisé <u>M4106</u> : Système d'information de gestion <u>M4107</u> : Contrôle de gestion et gestion prévisionnelle <u>M4108C</u> : Droit administratif <u>M4109C</u> : Applications professionnelles statistiques <u>M4110C</u> : Etudes de cas pratiques ou prépa test de langues <u>M41M11C</u> : Gestion appliquée à un secteur d'activité <u>M41M12C</u> : Droit de la concurrence <u>M41M13C</u> : Tableau de bord de gestion ou logistique <u>M41M14C</u> : Gestion des achats et des ventes	14	14	EC		2 par EC	E/O/TP /A							NC		
UE 4.2 : Mise en situation professionnelle <u>M4201</u> : Projet tutoré <u>M4202</u> : Stage professionnel	16	16 4 12 **	EC **		1	M/S							NC		

** Neutralisation cause Covid

EC : évaluation continue; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**
Année universitaire 2019 – 2020

Modifiées suite au Covid19

DUT

**Statistique et Informatique Décisionnelle
(STID) (Aurillac)**

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : Clément JACQ, clement.jacq@uca.fr

Contact en scolarité : scola.iut-clermont@uca.fr

Organisation des études

Dans le cadre de la formation initiale, les études conduisant à l'obtention du DUT sont organisées à temps plein ou en alternance sur une durée normale fixée à 4 semestres d'enseignement (2 semestres pour le DUT en année spéciale).

L'évaluation des études en DUT se fait par une évaluation continue des connaissances au cours des semestres d'enseignement avec des épreuves orales ou écrites, des travaux pratiques, des mémoires ou rapports, des soutenances, et autres. Les modalités sont fixées sur proposition du Conseil de l'IUT après avis du chef de département concerné.

Les matières d'enseignement sont regroupées en Unités d'Enseignement conformément au programme pédagogique national propre à chaque spécialité (arrêté du 3 août 2005).

Les notes et les résultats des étudiants sont communiqués régulièrement par voie d'affichage sur l'ENT. Les étudiants ont droit, sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la consultation de leur copie et à un entretien individuel, si besoin.

Jury

Les jurys constitués en vue du passage dans le semestre suivant et de la délivrance du diplôme universitaire de technologie sont désignés par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'IUT.

Ces jurys sont présidés par le Directeur de l'IUT et comprennent les chefs de départements, des enseignants chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité concernée, choisies dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du code de l'éducation. Ils comprennent au moins 50% d'enseignants-chercheurs et d'enseignants.

Les jurys siègent séparément et prennent des décisions distinctes pour le passage dans le semestre suivant et pour l'attribution du DUT, y compris dans le cas où ils sont composés des mêmes personnes.

Ces jurys peuvent également formuler des recommandations ou des conseils aux étudiants afin de faciliter la suite de leur formation.

Des commissions sont constituées par départements et présidées par le chef de département concerné. Ces commissions se tiennent quelques jours avant le Jury et les résultats de leurs délibérations sont communiqués par voie d'affichage.

Recours

Il est de la responsabilité de l'étudiant de prendre connaissance des résultats de la commission et de déposer éventuellement un recours auprès du directeur de l'IUT avant la tenue du Jury.

Obtention du DUT

La fin des études à bac+2 est sanctionnée par le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) qui porte mention de la spécialité. Il est délivré à l'étudiant, sur proposition d'un jury associant des enseignants du département et des professionnels de la spécialité, au vu des résultats obtenus sur les 4 semestres.

Il n'est pas institué de note éliminatoire.

L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits européens par semestre validé. La validation de chaque unité d'enseignement et de chaque semestre implique l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement implique l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a) Une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, une moyenne égale ou supérieure à 8/20 dans chacune des unités d'enseignement
- b) La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8/20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres.

Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une seule fois au cours du cursus.

En outre, le Directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury.

La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

La poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus.

Le redoublement est de droit dans le cas où :

- L'étudiant a obtenu la moyenne générale et lorsque celle-ci ne suffit pas pour remplir la condition posée au a) précisé ci-dessus
- L'étudiant a rempli la condition posée au a) précisé ci-dessus dans un des deux semestres utilisés dans le processus de compensation.

En outre l'étudiant peut être autorisé à redoubler par décision du Directeur de l'IUT, sur proposition du jury de passage ou du jury de délivrance pour l'obtention du DUT.

Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler doit être motivée et assortie de conseils d'orientation. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le Directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé.

En ce qui concerne les modalités de passage, un étudiant pourra être en attente de décision de jury pour des raisons de non-respect de l'assiduité. Les étudiants qui ne se seront pas soumis à l'ensemble des évaluations seront considérés comme défaillants par le jury.

Assiduité aux enseignements

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. La comptabilisation des absences se fait par demi-journée.

Une absence est effective dès lors que l'usager est :

- absent ;
- exclu pour raison disciplinaire ;
- non accepté pour retard ;

à l'un des enseignements de la demi-journée.

Cette assiduité est contrôlée et les absences sont comptabilisées par le département chaque semestre.

Tout étudiant doit, en cas d'**absence prévisible**, prévenir le secrétariat de son département dès que la date d'absence est connue.

En cas d'**absence imprévisible**, l'étudiant doit en informer le secrétariat de son département (par téléphone ou par mail) dans les 48 heures.

Une absence est justifiée dans les cas suivants :

- Obligation imposée par une autorité publique investie d'une mission de service public ; la convocation ou sa photocopie constitue la justification.
- Maladie ; un certificat médical avec les dates d'absences ou avis du Service de médecine préventive ou de l'infirmière de l'I.U.T. constituent la justification.
- Force majeure appréciée par le chef de département ; l'étudiant doit fournir une explication de l'absence par écrit, datée et signée.

Les pièces justificatives originales devront parvenir au secrétariat du département, dans les 48 heures suivant le retour de l'utilisateur et pourront faire l'objet de vérification auprès de l'autorité de délivrance.

Dès qu'un utilisateur comptabilise 5 absences non justifiées, l'obligation d'assiduité est considérée comme non remplie. Après avertissement et entretien avec le Chef de département, le manquement à l'obligation d'assiduité sera transmis, avec l'avis de la commission du jury du département, à la scolarité de l'IUT.

Chaque manquement à l'obligation d'assiduité sera examiné par le Conseil de Direction de l'IUT qui pourra prononcer la défaillance de l'utilisateur.

En cas de défaillance, les résultats ne sont pas calculés et l'utilisateur ne peut donc pas valider les Unités d'Enseignement et le semestre. Le jury ne peut qu'entériner le défaut d'assiduité de l'utilisateur et ne délibère pas sur son cas.

Stages

Une convention de stage fixe les conditions de déroulement du stage. Pendant cette période en entreprise, l'utilisateur représente l'I.U.T. En cas d'absence, l'utilisateur doit prévenir l'entreprise et le secrétariat de sa formation. Lorsque les périodes d'absence justifiées cumulées ont une durée supérieure à deux jours, un avenant à la convention pourra être établi, à la demande de l'I.U.T. ou de l'entreprise, pour reporter la date de fin du stage.

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

Si l'absence est justifiée dans les conditions fixées ci-dessus, l'utilisateur doit prendre contact, au plus tard 8 jours suivant son retour, avec l'enseignant responsable de l'enseignement ou le responsable de la formation. L'enseignant responsable de l'enseignement au regard du nombre d'évaluations dont il dispose, peut décider de neutraliser la note correspondant au contrôle ou de proposer un devoir de substitution. Si l'utilisateur est absent (de manière justifiée ou injustifiée) au devoir de substitution, la note zéro sera attribuée au contrôle.

Si l'utilisateur n'a pas pris contact, dans les délais fixés à l'alinéa précédent ou si l'absence n'est pas justifiée, le contrôle non effectué est sanctionné par la note zéro. La validité de la justification de l'absence est appréciée, en dernier ressort, par le Directeur de l'IUT sur proposition du responsable de la formation.

Absences et sécurité en Travaux Pratiques (TP) : certaines séries de TP nécessitent la mise en place d'un appareillage lourd et ne peuvent donner lieu à une séance de substitution en cas d'absence justifiée. Pour des raisons de sécurité, un étudiant absent à un TP d'une série, peut se voir refuser l'accès aux TP suivants ou à l'épreuve finale le cas échéant, même si l'absence initiale est justifiée. Si l'absence est injustifiée, la note de zéro est attribuée à chaque séance manquée. Les séances manquées comptent ensuite comme absences injustifiées au même titre qu'une exclusion de cours. Dans le cas d'une absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de formation qui apprécie la situation au regard du Programme Pédagogique National (PPN) du diplôme et du nombre d'épreuves concernées. Il peut alors, soit neutraliser une ou plusieurs notes de la série, ou bien dans le cas de compétences importantes non acquises, attribuer la note de zéro à la (ou les) épreuve(s) concernée(s).

Accès à la salle d'examen

Les examens et salles d'examens sont annoncés par voie d'affichage sur les panneaux habituellement dédiés à cet usage ou sur l'ENT. Il appartient aux étudiants de les consulter régulièrement. L'étudiant doit être en mesure de justifier de son identité en présentant sa carte d'étudiant sur demande du surveillant de l'épreuve.

Les étudiants peuvent accéder à la salle d'examen dans la limite de 5 minutes après le début de l'épreuve.

Communication des résultats

Les délibérations de jury sont rendues publiques, par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT, au plus tard un jour ouvré après sa tenue. Aucun résultat ne peut être communiqué par un autre moyen (téléphone, courriel, ...).

Après proclamation des résultats, les notes sont communiquées aux étudiants par voie postale dans un délai maximum de 10 jours suivant le jury, avec le cas échéant une attestation de réussite au diplôme. Cette attestation de réussite devra être conservée et échangée contre le diplôme lorsque celui-ci aura été édité et signé par les autorités compétentes. Le délai d'édition du diplôme est de plusieurs mois et les étudiants seront prévenus par voie postale. L'attestation de réussite se substitue au diplôme pendant cette période.

Contestation

Toute contestation de résultats à une évaluation doit être soumise au Chef de département. Après délibération, aucune modification ne peut être apportée aux procès-verbaux.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Maquettes de la formation : Programme Pédagogique National

DUT Statistique et Informatique Décisionnelle

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2ème chance			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 11 : Accueil Mathématiques Statistique descriptive 1 PPP1	5	2 2 1	EC			E E/TP O/TP/S							
UE 12 : Statistiques et Outils Mathématiques Statistique descriptive 2 Probabilités et simulations 1 Etudes statistiques et enquêtes Mathématiques pour les probabilités et la statistique	10	2 3 2 3	EC			E/TP E/TP E/TP/M/S E							
UE13 : Introduction à l'informatique et au décisionnel Bases de la programmation Exploitation de données Prévention et détection de la malveillance numérique	9	3 3 3	EC			E/TP E/TP E							

UE14:Environnement Economique et Communication Connaissances générales de l'entreprise Bases de la communication Initiation à l'anglais de spécialité	6	2 2 2	EC	E E/O/TP E/O/TP	
---	---	-------------	----	-----------------------	--

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2ème chance	
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 21 : Modélisation et Statistique Initiation à la statistique inférentielle Ajustement de courbes et séries chronologiques Probabilités et Simulations 2 Mathématiques pour l'analyse de données	10	2,5 2 2,5 3	EC			E/TP E/TP E E						
UE 22 : Bases de l'informatique et du décisionnel Développement logiciel et technologie web Structuration des données Programmation et Outils Outils de Pilotage	7	2,5 1,5 1,5 2,5	EC			TP E/TP E/TP E						
UE23 :Economie, management et communication Contexte juridique et Réglementation en matière de Cybersécurité Communication, information et argumentation Approfondissement de l'anglais de spécialité PPP2	7	2 2 2 1	EC			E E/O/TP E/O/TP E/O/TP						
UE24 :Projet Conduite de projets Projet		2 4	EC			O/TP M/S						

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences											
			Evaluation initiale				RSE			2ème chance				
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 31 : Statistique	9		EC											
UE 32 : Solutions décisionnelles	7		EC											
UE 33 : Environnement économique et professionnel	6		EC											
UE 34 : Application professionnelle	8		EC											

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences											
			Evaluation initiale					RSE			2ème chance			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 41 : Statistique et Informatique décisionnelle	7		EC											
UE 42 : Environnement professionnel et domaines d'application	9		EC											
UE 43 : Projet et Stage	14		EC											

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**Licence professionnelle Industries
agroalimentaires : gestion, production et
valorisation**

LICENCE Professionnelle Industrie agroalimentaires : gestion, production et valorisation – parcours Innovation et valorisation des produits alimentaires de terroir

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale				RSE			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Production de produits alimentaires de terroir EC 1 : Elaboration d'un produit alimentaire EC 2 : Fabrication d'un produit alimentaire de terroir EC 3 : Outils de production et ateliers de transformation EC 4 : Optimisation économique	9	9	2 3 3 1	EC EC EC EC		2 2 3 3	E/M E/TP E/E/M E/E/E	1h 1h 1h/1h 0,5h/1h/2h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 2h	1	E	/
UE 2 : Maîtrise des outils de communication EC 1 : Anglais EC 2 : Communication	6	6	3 3	EC EC		2 2	E/O E/O	2h 2h	1 1	E E	1h 1h	1	E	/
UE 3 : Qualités, hygiène et sécurité d'un produit alimentaire EC 1 : Elaboration de la qualité d'un produit alimentaire EC 2 : Maîtrise des qualités d'un produit alimentaire	9	9	4 5	EC EC		2 3	E/TP E/E/M	2h 1h/1h	1 1	E E	1h 1h	1	E	/
UE 4 : Valorisation des Produits Alimentaires de Terroir EC 1 : Terroir et signes de qualité EC 2 : Filières et acteurs	6	6	2 2	EC EC		1 2	E M/O	2h 1h	1 1	E M	1h	1	E	/

EC 3 : Marketing et commercialisation			2	EC		4	A/A/ E/E	2h/1h	1	E	1h			
---------------------------------------	--	--	---	----	--	---	-------------	-------	---	---	----	--	--	--

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A/A : Travail sur projet marketing, développement de projets marketing par un outil informatique

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale					RSE			2 ^{de} chance		
				Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Innovation appliquée à l'entreprise et ses produits EC 1 : Conception et conduite d'un projet d'innovation EC 2 : Intégration du projet d'innovation dans l'entreprise	6	6	4	EC		2 ep/ UE 4	M/M/ O/A		1	M	2h	1	E	2h
			2	EC		3	E/E/E	2h/2h/ 1h	1	E	2h			
UE 6 : Projet tuteurés EC 1 : Projet tuteurés	9	9	9	ET		1	M/S	0,75h	/	/	/			
UE 6 : Stage EC 1 : Stage	15	15	15	ET		1	M/S	1h	/	/	/			

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

UE5EC1 – A : Présentation d'un produit agroalimentaire innovant



IUT DE CLERMONT-FD

Aurillac - Le Puy-en-Velay - Clermont-Ferrand

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2019 – 2020

Modifiées suite au Covid19

Licence Professionnelle

**Métiers de l'informatique : Conception,
développement et test de logiciels**

UE 2 : Systèmes et Réseaux <u>EC 1</u> : Services Mobiles <u>EC 2</u> : Réseaux 1 <u>EC 3</u> : Internet des Objets <u>EC 4</u> : Système	6	17 4 4 4 5	EC EC EC EC		2 2 2 2	A A A A		1 1 1 1	A A A A	2h 2h 2h 2h	1	A	2h
UE 4 : Technologies Mobiles 1 <u>EC 1</u> : Swift <u>EC 2</u> : C# <u>EC 3</u> : C++ <u>EC 4</u> : Android	9	20 5 5 4 6	EC EC EC EC		2 2 2 2	A A A A		1 1 1 1	A A A A	2h 2h 2h 2h	1	A	2h
UE 6 : Projet tutoré	9	11	EC		1	M et S	1h	1	M et S	2h			

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : A : La nature des épreuves peut être : E, O, TP, M ou S selon la décision de l'enseignant.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances																	
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement d'examens			2 ^{nde} chance									
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.							
UE 3 : Insertion professionnelle		16																		
<u>EC 1</u> : Communication		4	EC			A			1	A	2h									
<u>EC 2</u> : Anglais	6	5	EC		2	A			1	A	2h	1	A						2h	
<u>EC 3</u> : Economie		4	EC			A			1	A	2h									
<u>EC 4</u> : Gestion		3	EC			A			1	A	2h									

UE 5 : Technologies Mobiles 2		31											
<u>EC 1</u> : iOS		5	EC			A		1	A	2h			
<u>EC 2</u> : Windows Phone		4	EC			A		1	A	2h			
<u>EC 3</u> : QT Quick	9	5	EC		2	A		1	A	2h	1	A	2h
<u>EC 4</u> : Xamarin		5	EC			A		1	A	2h			
<u>EC 5</u> : Technologie Web		3	EC			A		1	A	2h			
<u>EC 6</u> : Client / Serveur		4	EC			A		1	A	2h			
UE 7 : Stage	15	20	EC		1	M et S	1h	1	M et S	2h			

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : A : La nature des épreuves peut être : E, O, TP, M ou S selon la décision de l'enseignant.



IUT DE CLERMONT-FD
Aurillac - Le Puy-en-Velay - Clermont-Ferrand
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2019 – 2020

Modifiées suite au Covid19

Licence Professionnelle
Qualité, Hygiène, Sécurité,
Santé, Environnement

LICENCE Professionnelle, mention : QHSSE – Parcours : Laboratoire d’analyse et production industrielle.

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l’UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2 ^{de} chance		
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d’épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d’épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d’épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE1 : Harmonisation des Connaissances EC1 : Enseignements Généraux	3	3	EC		3	E/O	1H	3	E/O	1H	1	E/O	1H
UE2Q : Système de Management de la Qualité EC1 : Management de la Qualité (ISO 9001) EC2 : Les outils de la Qualité	6	4,5 1,5	EC EC		3 2	E E	2H 2x1H	3 2	E E	2H 2x1H	1	E/O	2H
UE2S : Management de la Santé et de la Sécurité EC1 : Management de la Santé et de la Sécurité EC2 : Prévention des Risques liés à l’Activité Physique	6	4,5 1,5	EC EC		3 2	E E/TP	1H (2x0,5H)	3 2	E E/TP	1H (2x0,5H)	1	E/O	2H
UE2HE : Manag. de l’Hygiène et l’Environnement EC1 : Management de l’Environnement EC2 : Hygiène et Environnement en entreprise	6	3 3	EC EC		2 2	E+O E	2H 1H	2 2	E+O E	2H 1H	1	E/O	2H
UE4 : Enseignements généraux et appliqués EC1 : Enseignements généraux EC2 : Enseignements appliqués en QHSSE	9	6 3	EC EC		3 2	E/O E	1H 2H	3 2	E/O E	1H 2H	1	E/O	2H

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d’épreuves d’évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : A : La prévention des Risques liés à l’Activité Physique (PRAP) et Le Brevet de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) font l’objet de certifications délivrées par l’INRS et reconnues dans le monde du travail.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2 ^{nde} chance			
			Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3IC : modules option Industries Chimiques EC1 : Techniques d'analyses chimiques EC2 : Qualité et Sécurité en Industries Chimiques EC3 : Applications des concepts QHSSE en analyse chimique	6	2 2 2	EC EC EC		2ep/UE 6 2 2	E E TP	6x1H 1H 16x4H	6 2 2	E E TP	6x1H 1H 16x4H	1	E/O	2H
UE3IS : modules option Industries et Services EC1 : Gestion des Moyens de Mesure et maîtrise statistique des Procédés Niveau 2 EC2 : Indicateurs et méthodologie de résolution de problèmes pour l'amélioration continue	6	2,5 3,5	EC EC		2ep/UE 2 4	E/TP E	2H 1H	2 4	E/TP E	2H 1H	1	E/O	2H
UE5 : Projet Tuteuré	9	9	ET EC		1	M+S	1H	1	M+S	1H			
UE6 : Mémoire final en Entreprise	15	15	ET EC		1	M+S	1H	1	M+S	1H			

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : A : Les enseignements du semestre 2 sont des modules complémentaires liés à l'option choisie : UE3IC : option Industries Chimiques - UE3IS : option Industries et Services. Les notes sur les applications des concepts QHSSE en analyse chimique sont des moyennes de comptes rendus de TP.



IUT DE CLERMONT-FD
Aurillac - Le Puy-en-Velay - Clermont-Ferrand
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**Licence Professionnelle
Métiers de l'Informatique :
conduite de projets**

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

LOHOU Christophe, christophe.lohou@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 : Infographie 3D pour l'architecture – le BIM ;
LOHOU Christophe, christophe.lohou@uca.fr
- Parcours 2 : Développement d'applications graphiques 3D interactives ;
LOHOU Christophe, christophe.lohou@uca.fr

Contact en scolarité :

scola.iut-clermont@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. La comptabilisation des absences se fait par demi-journée.

Une absence est effective dès lors que l'utilisateur est :

- Absent ;
- Exclu pour raison disciplinaire ;
- Non accepté pour retard ;

à l'un des enseignements de la demi-journée.

Cette assiduité est contrôlée et les absences sont comptabilisées par le département chaque semestre.

Tout étudiant doit, en cas d'**absence prévisible**, prévenir le secrétariat de son département dès que la date d'absence est connue.

En cas d'**absence imprévisible**, l'étudiant doit en informer le secrétariat de son département (par téléphone ou par mail) dans les 48 heures.

Une absence est justifiée dans les cas suivants :

– Obligation imposée par une autorité publique investie d'une mission de service public ; la convocation ou sa photocopie constitue la justification.

– Maladie ; un certificat médical avec les dates d'absences ou avis du Service de médecine préventive ou de l'infirmière de l'I.U.T. constitue la justification.

– Force majeure appréciée par le chef de département ; l'étudiant doit fournir une explication de l'absence par écrit, datée et signée.

Les pièces justificatives originales devront parvenir au secrétariat du département, dans les 48 heures suivant le retour de l'utilisateur et pourront faire l'objet de vérification auprès de l'autorité de délivrance.

Dès qu'un usager comptabilise 5 absences non justifiées, l'obligation d'assiduité est considérée comme non remplie.

Après avertissement et entretien avec le responsable de la Licence Professionnelle, le manquement à l'obligation d'assiduité sera transmis, avec l'avis de l'équipe pédagogique du diplôme, à la scolarité de l'IUT.

Chaque manquement à l'obligation d'assiduité sera examiné par le Conseil de Direction de l'IUT qui pourra prononcer la défaillance de l'utilisateur.

En cas de défaillance, les résultats ne sont pas calculés et l'utilisateur ne peut donc pas valider les Unités d'Enseignement et le semestre. Le jury ne peut qu'entériner le défaut d'assiduité de l'utilisateur et ne délibère pas sur son cas.

Stages

Une convention de stage fixe les conditions de déroulement du stage. Pendant cette période en entreprise, l'utilisateur représente l'I.U.T. En cas d'absence, l'utilisateur doit prévenir l'entreprise et le secrétariat de sa formation. Lorsque les périodes d'absence justifiées cumulées ont une durée supérieure à deux jours, un avenant à la convention pourra être établi, à la demande de l'I.U.T. ou de l'entreprise, pour reporter la date de fin du stage.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017.

Le stage comporte de 12 à 16 semaines (sauf dispositions particulières comme l'alternance par exemple). ~~Il pourra commencer à partir du 14 avril 2020 et devra se terminer au plus tard le vendredi 7 août 2020.~~

Évaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

Si l'absence est justifiée dans les conditions fixées ci-dessus, l'utilisateur doit prendre contact, au plus tard 8 jours suivant son retour, avec l'enseignant responsable de l'enseignement ou le responsable de la formation. L'enseignant responsable de l'enseignement au regard du nombre d'évaluations dont il dispose, peut décider de neutraliser la note correspondant au contrôle ou de proposer un devoir de substitution. Si l'utilisateur est absent (de manière justifiée ou injustifiée) au devoir de substitution, la note zéro sera attribuée au contrôle.

Si l'utilisateur n'a pas pris contact, dans les délais fixés à l'alinéa précédent ou si l'absence n'est pas justifiée, le contrôle non effectué est sanctionné par la note zéro. La validité de la justification de l'absence est appréciée, en dernier ressort, par le Directeur de l'IUT sur proposition du responsable de la formation.

Absences et sécurité en Travaux Pratiques (TP) : certaines séries de TP nécessitent la mise en place d'un appareillage lourd et ne peuvent donner lieu à une séance de substitution en cas d'absence justifiée. Pour des raisons de sécurité, un étudiant absent à un TP d'une série, peut se voir refuser l'accès aux TP suivants ou à l'épreuve finale le cas échéant, même si l'absence initiale est justifiée. Si l'absence est injustifiée, la note de zéro est attribuée à chaque séance manquée. Les séances manquées comptent ensuite comme absences injustifiées au même titre qu'une exclusion de cours. Dans le cas d'une absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de formation qui apprécie la situation au regard du Programme et du nombre d'épreuves concernées. Il peut alors, soit neutraliser une ou plusieurs notes de la série, ou bien dans le cas de compétences importantes non acquises, attribuer la note de zéro à la (ou les) épreuve(s) concernée(s).

Accès à la salle d'examen

Les examens et salles d'examens sont annoncés par voie d'affichage sur les panneaux habituellement dédiés à cet usage ou par l'emploi du temps sur l'ENT. Il appartient aux étudiants de

consulter régulièrement ces outils de communication. L'étudiant doit être en mesure de justifier de son identité en présentant sa carte d'étudiant sur demande du surveillant de l'épreuve.

Les étudiants peuvent accéder à la salle d'examen dans la limite de 5 minutes après le début de l'épreuve.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale / 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale / 1^{ère} session malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en 2^{ème} chance / 2^{ème} session l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} chance / 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle, mention : Métiers de l'informatique : conduite de Projets - Parcours 1 : Infographie 3D pour l'architecture – le BIM

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
				Évaluation initiale / 1 ^{ère} session				RSE avec aménagement d'examens			2 ^{nde} chance / 2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Infographie3D et Logiciels 3DTR <u>EC 1</u> : Modélisation 3D et Retouche d'Images <u>EC 2</u> : Projet d'Images animées <u>EC 3</u> : Lumion	9	9	3 3 3	EC EC EC		2 2 2	A A A		2 2 2	A A A		1 par UE	TP+O	3h
UE 2 : Initiation BIM et Projets de rendus architecturaux <u>EC 1</u> : Initiation BIM <u>EC 2</u> : Projet de Synthèse d'images <u>EC 3</u> : Post-production (AfterEffects)	12	12	3 6 3	EC EC EC		2 4 2	A A A		2 4 2	A A A		1 par UE	TP+O	3h
UE 3 : Projet tuteuré <u>EC 1</u> : Projet tuteuré	9	9	9	ET EC		2	M+S	1h(S)	2	M+S	1h(S)			

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : A désigne la livraison d'un (mini-)projet, précédée ou suivie d'une épreuve de description du projet (soit à l'oral, soit à l'écrit)

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examens			2 ^{ème} chance / 2 ^{ème} session		
				Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Communication et Culture Générale EC 1 : Anglais EC 2 : Projet Personnel Professionnel EC 3 : Communication	9	9	2 2 5	EC EC EC		2/UE 2 2 4	E+O E+E A+A+E+A		2/UE 2 2 4	E+O E+E A+A+E+A		1 par UE	TP+O	3h
UE 5 : BIM, réalité virtuelle et AutoCAD EC 1 : Terminologie BIM EC 2 : Unity, Réalité Virtuelle et Réalité Augmentée EC 3 : Lecture de plans et élévations (AutoCAD)	6	6	2 2 2	EC EC EC		2/UE 2 2 2	A TP O A A TP		2/UE 2 2 2	A TP O A A TP		1 par UE	TP+O	3h
UE 6 : Alternance ou stage EC 1 : Alternance ou stage	15	15	15	ET EC		2	M+S	1h	2	M+S	1h			

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : A désigne la livraison d'un (mini-)projet **noté**, précédée ou suivie d'une épreuve d'épreuve(s) de description du projet (soit à l'oral, soit à l'écrit) (à l'écrit et/ou à l'oral).

LICENCE Professionnelle, mention : Métiers de l'informatique : conduite de Projets - Parcours 2 : Développement d'Applications Graphiques 3D Interactives

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examens			2 ^{nde} chance / 2 ^{ème} session			
				Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Infographie3D et Gestion de projets 3DTR <u>EC 1</u> : Modélisation 3D et Retouche d'Images <u>EC 2</u> : Animation <u>EC 3</u> : Unity	9	9	3	EC		2	A			2	A		1 par UE	TP+O	3h
UE 2 : Développement d'applications graphiques 3D interactives <u>EC 1</u> : Développement de projets informatiques <u>EC 2</u> : Projet jeu Unity <u>EC 3</u> : Texturing et shaders <u>EC 4</u> : Notions d'intelligence artificielle et étude d'une librairie 3D Temps Réel (WebGL)	12	12	2	EC		2	A			2	A		1 par UE	TP+O	3h
UE 3 : Projet tuteuré <u>EC 1</u> : Projet tuteuré	9	9	9	ET EC		2	M+S	1h(S)		2	M+S	1h(S)			

EC : Evaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : A désigne la livraison d'un (mini-)projet, précédée ou suivie d'une épreuve de description du projet (soit à l'oral, soit à l'écrit)

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale/1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examens			2 ^{nde} chance/2 ^{ème} session		
				Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Communication et Culture Générale <u>EC 1</u> : Anglais <u>EC 2</u> : Projet Personnel Professionnel <u>EC 3</u> : Communication	9	9	2 2 5	EC EC EC		2/UE 2 2 4	E+O E+E A+A		2/UE 2 4	E+O E+E A+A		1 par UE	TP+O	3h
UE 5 : Réalité Virtuelle, Unreal Engine <u>EC 1</u> : Projet de RV et périphériques <u>EC 2</u> : Unreal Engine	6	6	4 2	EC EC		2/UE 2 2	A A		2/UE 2 2	A A		1 par UE	TP+O	3h
UE 6 : Alternance ou stage <u>EC 1</u> : Alternance ou stage	15	15	15	ET EC		2	M+S	1h	2	M+S	1h			

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : A désigne la livraison d'un (mini-)projet **noté**, précédée ou suivie d'une épreuve d'épreuve(s) de description du projet (soit à l'oral, soit à l'écrit) (à l'écrit et/ou à l'oral).

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**Licence Professionnelle
Métiers de la Gestion et de la
Comptabilité : comptabilité et paie**

Licence Professionnelle « Métiers de la Gestion et de la Comptabilité : comptabilité et paie »

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale				RSE			2 ^{de} chance			
				Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 – Cadre économique et managérial des Ressources Humaines	9	9	1	EC		2	E	2 h	/	/	/	1	O	2 h
EC 11 Economie du travail et Théorie des RH			2			2								
EC 12 Organisation et gestion des ressources humaines			2			2								
EC 13 Evolution de la masse salariale, tableau de bord, contrôle de gestion			2			2								
EC 14 Méthodologie de projet et de rapport professionnel			1			2 / UE								
UE 2 - Environnement juridique et comptable	9	9		EC		2	E	2 h	/	/	/	1	O	2 h
EC 21 Droit du travail individuel			3			2								
EC 22 Droit du travail collectif			3			2								
EC 23 Droit de la protection sociale			1			2								
EC 24 Comptabilité et fiscalité de la paie : comptabilité approfondie des charges de personnel			1			2								
EC 25 Comptabilité et fiscalité de la paie / Révision comptable	1	2 / UE												

UE 3 - Système d'information et de gestion de la paie														
EC 31 La paie dans le système d'information de l'organisation			1											
EC 32 Les progiciels de paie			2											
EC 33 La paie, les éléments complémentaires de rémunération	12	12	3	EC			E	2 h	/	/	/	1	O	2 h
EC 34 Les paies spécifiques			2											
EC 35 Traitement et déclaration des charges sociales et fiscales des salaires			1											

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale				RSE			2 ^{de} chance			
				Type de contrôle	% EC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 - Langue étrangère appliquée et outils de communication EC 4.1 Anglais appliqué aux affaires et aux RH	6	6	1	EC	100 %	5-2	E O	2 h	/	/	/	1	O	1 h
UE 5 - Projet tuteuré	9	9	6	M		1	M ; S	1 h	/	/	/	1	M ; S	1 h
UE 6 - rapport d'activité professionnelle	15	15	5	M ; S		1	M ; S	1 h	/	/	/	1	M ; S	1 h

EC : évaluation continue ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : Passage obligatoire du TOIEC pour l'UE 4 sans résultat de score imposé